Cadres, ingénieurs, salariés de l'encadrement

VOUS

êtes un acteur essentiel
de l'organisation du travail
et de la réussite
de votre entreprise

AGIR POUR
CHANGER LA DONNE

FO Cadres

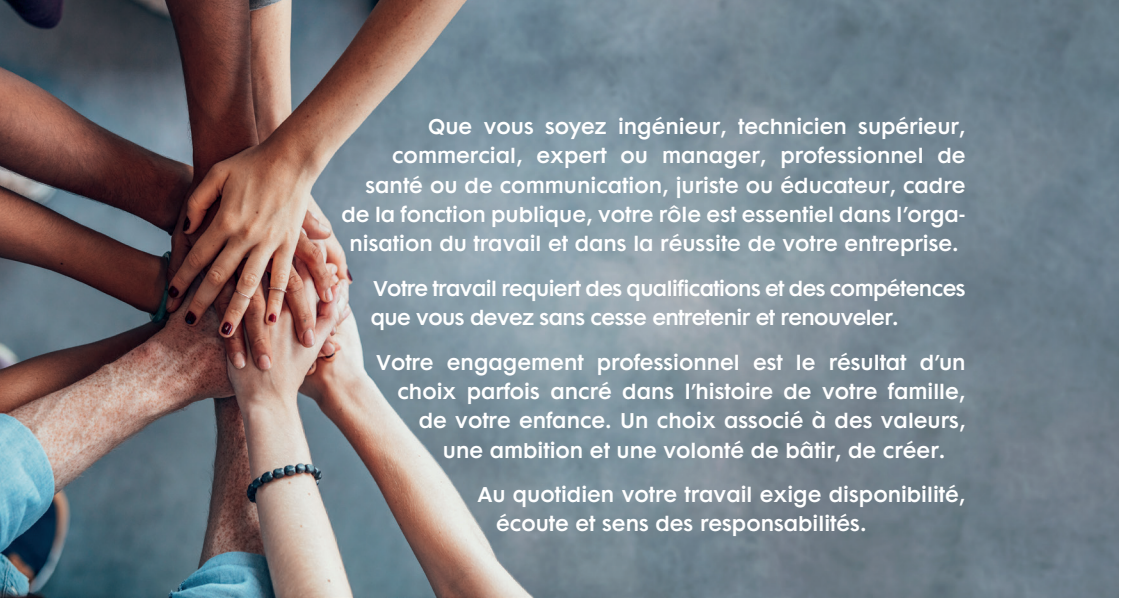

Que vous soyez ingénieur, technicien supérieur, commercial, expert ou manager, professionnel de santé ou de communication, juriste ou éducateur, cadre de la fonction publique, votre rôle est essentiel dans l'organisation du travail et dans la réussite de votre entreprise.

Votre travail requiert des qualifications et des compétences que vous devez sans cesse entretenir et renouveler.

Votre engagement professionnel est le résultat d'un choix parfois ancré dans l'histoire de votre famille, de votre enfance. Un choix associé à des valeurs, une ambition et une volonté de bâtir, de créer.

Au quotidien votre travail exige disponibilité, écoute et sens des responsabilités.

Vos conditions de travail se dégradent

- Jour après jour, vous constatez que la promesse tenue par la marque employeur de votre entreprise n'est plus au rendez-vous. Alors que les défis sociaux, économiques et écologiques appellent plus d'expertise, plus de reconnaissance de vos savoir-faire, plus de sens dans l'accomplissement de vos missions, vous n'êtes plus assez écouté, ni soutenu par votre hiérarchie et face aux difficultés vous êtes souvent seul.
- Votre liberté d'organiser votre travail notamment en forfait rime avec augmentation des contraintes, stress et une rémunération minorée.
- La financiarisation des entreprises, la rentabilité à court terme et l'intensification du travail rendent plus difficile votre engagement professionnel.

Nombre de cadres sont partagés entre l'envie de continuer malgré tout et le souhait de démissionner, faute de soutien.

Comment retrouver le pouvoir d'agir ?

Défendre ses valeurs
C'EST S'ENGAGER

Être cadre et syndiqué, c'est agir pour changer la donne dans votre lieu de travail.
C'est agir pour peser sur l'organisation du travail et les orientations stratégiques pour favoriser l'emploi, l'innovation et le progrès social.

L'engagement syndical n'est pas seulement l'affaire des employés et des salariés. S'engager est un acte de liberté, d'indépendance et de solidarité. Être cadre et adhérent FO c'est :

- Accéder à un réseau de pairs pour échanger et partager des analyses relatives à vos préoccupations professionnelles.
- Bénéficier d'une expertise juridique pour vous accompagner lors de vos discussions avec la direction.
- Obtenir des informations sur de nombreux sujets en prise directe avec votre activité ou vos préoccupations professionnelles (formation, rémunération, mobilité professionnelle, protection des données personnelles...).
- Être informé régulièrement de vos droits.
- Bénéficier de formations syndicales adaptées à vos attentes.
- Contribuer à la réflexion et aux propositions syndicales.

« Les cadres sont nombreux à s'unir pour faire entendre leur voix. Leur expertise et leur rôle sont un atout pour changer la donne dans l'entreprise. »

FO-Cadres Contre la dé-protection des droits !

Les cadres sont des salariés à part entière et leurs spécificités ne doivent pas être synonymes de dé-protection. C'est pourquoi FO revendique pour les cadres :

- **La prise en charge de nouveaux risques professionnels** (stress, burn-out..) dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de prévoyance obligatoire dit du « 1,5% » cadre.
- **Un droit d'information** permettant à tous les cadres de prendre connaissance dès leur embauche des offres de service de l'APEC.
- **Une protection juridique** engageant leur responsabilité civile et pénale dans leurs fonctions professionnelles.
- **La tenue d'un registre de délégation** pour formaliser les délégations de pouvoir dans le temps et d'en clarifier la durée, l'amplitude et le contenu.
- **Une clause de conscience** ou un droit de retrait éthique pour leur permettre de se prémunir contre un changement de contrôle non souhaité de l'entreprise et susceptible d'entraver leurs fonctions ou d'affecter notablement leurs activités.
- **L'encadrement des dispositifs d'évaluation** professionnelle avec notamment un droit d'accès, d'information et de rectification.
- **La certification des compétences** managériales tout au long du parcours professionnel.
- **La garantie d'un salaire minimum** pour permettre aux cadres débutants, jeunes diplômés de percevoir une rémunération brute annuelle au moins égale à 36 000 euros dès leur première embauche.
- **Une revalorisation salariale** et une information complète concernant le droit au repos lors de la mise en place en place des forfaits-jours.
- **L'encadrement du télétravail** et du management à distance.
- **Un droit effectif à la déconnexion** notamment pour les cadres au forfait-jours.

Pour que votre voix compte
Pour que vos droits comptent
Pour changer la donne

Rejoignez FO

FO Cadres

FO-Cadres: 7 passage Tenaille 75014 Paris / 01 47 42 39 69 / www.fo-cadres.fr